

# COMMUNE DE CHANIERES

Séance du 13 avril 2023

Envoyé en préfecture le 19/04/2023

Reçu en préfecture le 19/04/2023

Publié le

ID : 017-211700869-20230413-D20230325A-DE



Date de convocation : 06/04/2023

Délibération N° 2023/03/025

Nombre de membres :

En exercice : 27  
Présents : 21  
Votants : 26  
Quorum : 14

OBJET : MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME – BUDGET PRINCIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le treize avril à vingt heures trente, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les lieux habituels de ses séances, sous la présidence de Eric PANNAUD, Maire.

Présents : PANNAUD Éric, maire, FOURRÉ Jean-Luc, GRAVELLE Jean-Luc, FIAUD Marie Annick, GIRARD Jean-Paul, ALIGANT Sylvie, BERTOT Jacques, adjoints ; MONTALESCOT Eveline, BOTON Monique, SIAUDEAU Michel, TUFFET Francine, CANUS Daniel, CALVO Dominique, GAUDIN Christine, MACHEFERT VERDON Graziella, MORAUD Laurent, LATOUCHE Céline, TREFFANDIER Nathalie, Le MENI Nadège, GIRAUDEAU Samuel, DAVID Claudia, conseillers municipaux.

Excusée : FOURNALES Sandrine.

Excusés ayant donné pouvoir : GRELET Annie pouvoir à GIRARD Jean-Paul, PISSIER Gérard pouvoir à GRAVELLE Jean-Luc, CARTON Jean-Pierre pouvoir à TREFFANDIER Nathalie, WATTEBLED Stéphane pouvoir à Le MENI Nadège, GUERIN Florian pouvoir à MORAUD Laurent.

Secrétaire de séance : TUFFET Francine

Par délibération en date du 1<sup>er</sup> avril 2022 (n°2022/04/017) le conseil municipal a mis en place des autorisations de programme (AP) et crédits de paiement (CP).

Afin de tenir compte de l'avancement et de certaines modifications des travaux, il convient de modifier cette AP/CP comme suit :

Construction nouveau groupe scolaire	2022	2023	2024	2025	2026
<i>Euros TTC</i>					
Travaux		550 000,00	5 500 000,00	3 050 000,00	300 000,00
Etudes et ingénierie		150 000,00	200 000,00	180 000,00	70 000,00
<b>Total estimatif : 10 700 000,00 € TTC</b>	<b>700 000,00</b>	<b>700 000,00</b>	<b>5 700 000,00</b>	<b>3 230 000,00</b>	<b>370 000,00</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- décide de valider la modification de l'Autorisation de Programme et de la Répartition des Crédits de Paiement relative au projet de construction de l'école comme présenté ci-dessus,
- précise que les reports de crédits de paiement se feront automatiquement.

Fait et délibéré en mairie, les jours et heures, mois et an susdits  
Tous les membres présents ont signé au registre.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Éric PANNAUD



La secrétaire de Séance

Francine TUFFET

Acte rendu exécutoire après  
dépôt en sous-préfecture et  
publication ou notification le